Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de construction d'un nouveau Parlement relancé

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit d'études de 850'000 francs en vue de la création d'un nouveau Parlement. Le crédit sollicité permettra d'organiser un concours d'architecture et définir les bases du plan d'affectation cantonal. Selon un calendrier prévisionnel et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, le Grand Conseil pourrait s'installer dans ses nouveaux locaux en 2012, après avoir occupé l'aula du Palais de Rumine pendant 10 ans environ.

Après l'incendie du bâtiment du Grand Conseil le 14 mai 2002 et pour répondre à la volonté du Parlement de retourner s'installer sur le site du bâtiment construit par Perregaux, le Conseil d'Etat avait engagé une large concertation. Celle-ci avait abouti, en septembre 2003, à une demande de crédit d'études pour la construction d'un nouveau Parlement sur un périmètre et selon un programme larges, devisé à 25 millions de francs. Cependant, la situation des finances cantonales de l'époque obligeait le Conseil d'Etat à proposer un moratoire de 18 mois. Le Grand Conseil accepta de repousser cet investissement.

A la fin 2004, les réflexions étaient reprises, puis, dès janvier 2007, confiées à un comité de programmation présidé par le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures. Un nouveau cadre financier a été fixé par le Conseil d'Etat, de l'ordre de 14 millions de francs. Le nouveau projet de Parlement devra respecter les besoins du Grand Conseil (dont le nombre de députés a passé de 180 à 150 le 1er juillet 2007), les capacités du site de Perregaux et les possibilités financières du Canton.

La reconstruction du Parlement sur le site de Perregaux est essentiellement une question architecturale et urbanistique de degré de modification de la silhouette de la Cité de Lausanne, un ensemble médiéval d'importance nationale. Cette silhouette est limitée au sud par la Cathédrale, dont on a fait le symbole de la ville, et au nord par le Château, symbole du pouvoir de l'Etat, plus trapu et moins haut que la Cathédrale. Au début du 19e siècle, Perregaux avait construit une toiture très juste. Deux siècles plus tard, de nouvelles connaissances sémiologiques, historiques, architecturales,

urbanistiques, technologiques et écologiques se sont constituées; qu'autorisent-elles aujourd'hui? Tel est l'enjeu du concours d'architecture.

Le crédit d'études que le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil doit permettre d'organiser un concours d'architecture, ouvert aux pays signataires de l'accord marchés publics de l'OMC, et définir les bases du plan d'affectation cantonal du site de Perregaux. Un deuxième crédit d'études sera sollicité dans le courant de l'hiver 2008-2009 pour financer le développement du projet lauréat du concours et préparer la demande de crédit d'ouvrage, qui devrait intervenir en 2010, permettant de livrer un nouveau Parlement en 2012.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 octobre 2007

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01, Eric Perrette, architecte cantonal, Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 73 10, François-Joseph Z'Graggen, architecte au SIPAL, 021 316 73 15